



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 02/2026

Objet du préavis

Réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher concernant l'amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la Place Général Guisan à Payerne

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Enjeux.....	3
2.1.	Cohérence et intégration dans le schéma directeur des mobilités	3
2.2.	Enjeux liés au projet d'interface de la Gare.....	4
2.3.	Enjeux liés au projet de Plan d'affectation Général Guisan et réaménagement place.....	4
2.4.	Enjeux liés au projet de requalification du centre-ville	4
2.5.	Enjeux liés au projet de future école professionnelle	4
2.6.	Enjeux de sécurisation.....	4
3.	Objet du préavis	5
4.	Planning de l'étude	5
5.	Coûts de l'étude	5
6.	Impact sur la réduction de gaz à effet de serre et plan climat.....	6
7.	Financement.....	6
8.	Conclusions.....	7

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Préambule

Dans sa séance du 19 mai 2011, le Conseil communal acceptait la motion de Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher datée du 18 mai 2011 et concernant l'amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la Place Général Guisan à Payerne.

Par cette motion, il est demandé à la Municipalité de réaliser une étude chiffrée des différentes variantes envisageables pour améliorer la sécurité piétonnière et fluidifier les flux de véhicules aux heures de pointe et de proposer une solution optimale pour remédier aux problèmes de trafic dans ce giratoire.

Pour la complète information des membres du Conseil communal, la motion est annexée au présent préavis.

2. Enjeux

Les réflexions au sujet du carrefour Général Guisan ont été menées jusqu'en 2024 en prenant en compte le réaménagement de la Place et le giratoire comme un ensemble, en lien très fort avec la révision du Plan d'Affectation (PA) Général Guisan. Les études effectuées à ce jour ont été réalisées lorsqu'il était nécessaire de valider la faisabilité d'autres projets voisins (par exemple l'interface de la gare). Ainsi, les vérifications effectuées ont eu des incidences sur les accroches qui ont été retravaillées et améliorées au fil des années.

En 2024, la Municipalité a pris la décision, en accord avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), de séparer le giratoire de l'aménagement de la Place et du PA Général Guisan afin de pouvoir aller de l'avant avec la sécurisation de ce carrefour, indépendamment de l'avancement des autres projets.

Aujourd'hui, les enjeux des différents projets impactant le carrefour sont connus, tout comme les priorités des différents usagères et usagers et partenaires. L'optimisation et la sécurisation du giratoire peuvent donc être étudiées en connaissance de l'entier des données nécessaires.

2.1. Cohérence et intégration dans le schéma directeur des mobilités

Dès février 2024, moment où le concept communal de mobilité établi par le bureau Christe & Gygax a été réceptionné, une coordination et une vérification de la compatibilité entre ce document, le projet de réaménagement du centre-ville et diverses évolutions de projets sur le territoire communal ont été entreprises.

A la suite de ces vérifications, une vision globale et multimodale a été établie sous la forme d'un schéma directeur des mobilités. Celui-ci s'appuie sur des fiches de mesures ancrées dans une temporalité et surtout une vision territoriale. Le document synthétise la démarche ainsi que les lignes directrices de la mobilité sur le territoire payernois pour les dix prochaines années, en cohérence avec les besoins effectifs ainsi que les développements connus à ce jour.

Les enjeux de sécurisation et de promotion des déplacements en modes doux (piétons et cycles) sur l'ensemble du territoire font partie intégrante de cette vision.

Le schéma directeur des mobilités compte à ce jour près de 50 fiches projets. Le réaménagement du giratoire Général Guisan fait l'objet d'une de ces fiches, tout comme les projets et aménagements interagissant avec le giratoire cités ci-après.

2.2. Enjeux liés au projet d'interface de la gare

La demande de crédit pour le financement d'une étude préliminaire pour le développement d'un projet d'interface de transports à la gare de Payerne a fait l'objet du préavis n° 31/2022.

La phase d'étude préliminaire étant désormais terminée, les contraintes géométriques du site à disposition ainsi que les besoins et attentes des différents partenaires sont maintenant connus et clarifiés.

Il a été établi que, afin d'assurer le fonctionnement du réseau de bus régionaux, un rebroussement de ces derniers au niveau du carrefour Général Guisan est nécessaire. La capacité d'écoulement du carrefour doit être suffisante afin de ne pas provoquer d'enclonements importants ne permettant pas de garantir le maintien de la cadence des bus.

2.3. Enjeux liés au projet de Plan d'Affectation Général Guisan et réaménagement de la Place

La révision du Plan d'Affectation Général Guisan ainsi que le réaménagement de la Place ayant pris du retard, ceux-ci devront prendre en compte le carrefour qui sera issu de l'étude objet de ce préavis, suite à la décision municipale d'aller de l'avant avec la sécurisation du giratoire indépendamment des autres projets.

Toutefois, les réflexions et les points de contacts entre le carrefour et le projet dans son dernier état connu seront intégrés dans cette étude pour en maximiser la compatibilité.

2.4. Enjeux liés au projet de requalification du centre-ville

A la suite de la procédure de mandat d'études parallèles qui a abouti au choix du projet de requalification du centre-ville, une vérification des accroches de ce projet avec les carrefours adjacents (Glatigny, Fivaz et Général Guisan) a été réalisée avec le groupement de mandataires lauréats.

L'enjeu de l'accroche de ce projet avec le carrefour Général Guisan et l'impact que le projet aura sur celui-ci en termes de géométrie, de dimensionnement des branches du carrefour et de flux sont connus.

2.5. Enjeux liés au projet de future école professionnelle

Dans sa motion, Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher évoquait déjà les interruptions de trafic au niveau du giratoire Général Guisan induites par les élèves fréquentant le groupe scolaire de La Promenade. L'ouverture de la future école professionnelle (EPP) sur le site de la Maladaire va impliquer un flux d'élèves supplémentaire important entre la gare et le site de l'école professionnelle.

Les enjeux principaux liés à ce projet d'école professionnelle, soit la gestion et la sécurisation des flux d'élèves entre la gare et le site de l'EPP, ont fait l'objet d'analyses en marge de l'étude de mobilité du Plan d'Affectation cantonal de l'EPP.

2.6. Enjeux de sécurisation

La sécurisation des déplacements des piétons et des cyclistes dans le périmètre fait partie intégrante du cahier des charges de cette étude.

3. Objet du préavis

Ce préavis a pour objet la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher concernant l'amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la Place Général Guisan à Payerne.

Dans ce but, la Municipalité souhaite lancer une étude de projet qui aboutira à la mise à l'enquête publique d'un projet de carrefour qui sécurise les différents usagères et usagers et qui pourra être réalisé indépendamment des projets cités au point 2, tout en étant compatible avec leurs enjeux.

4. Planning de l'étude

Période	Travaux à réaliser
Janvier 2026	Approbation du préavis par la Municipalité
Premier trimestre 2026	Soumission du préavis au Conseil communal
Dès approbation	Phase de projet (étude, phases SIA 31,32 et 33)
Eté 2026	Examen préalable auprès de la DGMR
Automne 2026	Mise à l'enquête publique
Fin 2026	Préavis de crédit de réalisation

A la suite de la phase de mise à l'enquête publique, une demande de crédit de réalisation sera soumise au Conseil Communal par la Municipalité.

5. Coûts de l'étude

Le présent préavis de crédit d'étude couvre les phases jusqu'à et y compris la mise à l'enquête publique du projet. La préparation à l'exécution, les appels d'offres et la réalisation feront l'objet d'un préavis supplémentaire.

Les frais déjà engagés jusqu'à ce jour pour les études préalables sont intégrés dans le tableau ci-dessous.

Discipline	Montants TTC
Ingénieur civil (Küng et Associés) <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement de l'avant-projet de l'ouvrage, SIA 31 <ul style="list-style-type: none"> - levé de terrain - étude de variantes - coordination avec les ingénieurs mobilité - séances de travail avec les services communaux - Prestation de projet d'ouvrage, SIA 32 <ul style="list-style-type: none"> - développement du projet sur la base de la solution retenue - séances de travail avec les services communaux - coordination avec les ingénieurs mobilité - devis estimatif +/- 15 % - Prestation demande d'autorisation, SIA 33 <ul style="list-style-type: none"> - présentation préalable au Voyer des routes - établissement du dossier de l'examen préalable (DGMR) - suivi du dossier - adaptations du projet selon remarques issues de l'examen préalable - documentation finale du projet 	Fr. 79'000.—

Ingénieur mobilité (UrbanMoving et Ways) <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement pour toutes les phases SIA (il s'agit du dernier bureau à avoir travaillé sur ce carrefour en connaissance de toutes les données et enjeux liés) 	Fr. 15'000.—
Montants versés au groupement de mandataires dans le cadre de l'étude précédente en lien avec le PA Général Guisan réalisée en amont du préavis. L'étude concernée a été réalisée entre 2023 et 2024. Elle a porté sur une optimisation de l'emprise du giratoire par rapport au projet de 2018 ainsi que l'influence sur le réaménagement de la Place Général Guisan. <ul style="list-style-type: none"> - architecte paysagiste (Paysagegestion), Fr. 25'944. — TTC - ingénieur mobilité (Christe & Gygax), Fr. 26'976.75 TTC - ingénieur civil (Küng et Associés), Fr. 2'800.20 TTC 	Fr. 55'720.95
Honoraires autres mandataires (avocat conseil, géomètre)	Fr. 20'000.—
Sous total honoraires arrondi	Fr. 169'800.00
Taxes et émoluments	Fr. 10'000.—
Sous total honoraires et frais	Fr. 179'800.—
Divers et imprévus 10 %	Fr. 17'980.—
Total général coût de l'étude TTC arrondi	Fr. 198'000.—

6. Impact sur la réduction de gaz à effet de serre et plan climat

Le présent préavis n'a aucun impact direct sur la réduction des gaz à effet de serre.

7. Financement

Le coût total arrondi du crédit d'étude s'élève à Fr. 198'000. —. Ce montant sera entièrement financé par les fonds disponibles en trésorerie, sans impact sur le plafond d'endettement communal.

Des subventions cantonales pourront être obtenues auprès de la DGMR pour cette étude, proportionnellement à la surface routière concernée (uniquement surface circulée). Elles ne pourront toutefois être obtenues qu'au moment de la réalisation du projet. Le montant y relatif sera dès lors déduit du préavis de crédit de réalisation.

Le crédit d'étude ne sera pas amorti séparément, mais en même temps et sur la même durée que l'investissement auquel il se rattache, soit 40 ans pour les travaux de génie civil. Si les travaux ne devaient pas être réalisés, les dépenses de l'étude seront amorties en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Frais annuels de fonctionnement avant la réalisation :

Intérêts	2 %	de Fr. 198'000.—	Fr. 3'960.—
Total	Fr. 3'960.—		

Frais annuels de fonctionnement relatifs au crédit d'étude après la réalisation :

Amortissement	2.5 %	de Fr.	198'000.—	Fr.	4'950.—
Intérêts	2 %	de Fr.	198'000.—	Fr.	<u>3'960.—</u>
Total				Fr.	<u>8'910.—</u>

8. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 02/2026 de la Municipalité du 21 janvier 2026 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : de considérer que la Municipalité a répondu à la motion du 18 mai 2011 de Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher concernant l'amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la Place Général Guisan à Payerne ;
- Article 2** : d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 198'000.— pour la réalisation des études relatives au carrefour Général Guisan ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 198'000.— par les fonds disponibles en trésorerie.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 21 janvier 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

L. Voinçon

C. Thöny

- Annexes** : Motion du 18 mai 2011 de Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher
- Municipale déléguée** : Madame Monique Picinali